



Formation LCB-FT

Mardi 25 février 2020

Conformément à l'ordonnance n° 2016-1635 du 1er décembre 2016, les intermédiaires en financement participatif (IFP) et les conseillers en investissements participatifs (CIP) sont soumis aux obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT). A ce titre, IFP et CIP ont des obligations de vigilance à l'égard de leur clientèle et de déclaration de soupçon à Tracfin.

La LCB-FT est un enjeu majeur pour la protection des investisseurs et la confiance des parties-prenantes sur les plateformes de financement participatif.

L'article L 561-34 du code monétaire et financier instaure une obligation de formation pour les personnels concernés par les obligations de vigilance et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : « En vue d'assurer le respect des obligations prévues aux chapitres Ier et II du présent titre, les personnes mentionnées à l'article L. 561-2 assurent l'information régulière de leurs personnels. Dans le même but, elles mettent en place toute action de formation utile. »

A ce titre, Financement Participatif France propose une formation adaptée sur la LCB-FT.



Financement Participatif France est enregistré en tant que prestataire de formation sous le numéro 11 92 21427 92 auprès du préfet de région d'Ile de France, référencable sur DataDock (n° 0039871).

Présentation et objectifs

Public

Intermédiaires en financement participatif (IFP) et Conseillers en investissements participatifs (CIP).

Durée de la formation

La formation dure une demi-journée (4 heures).

Lieu de la formation

Chez Financement Participatif France
21 rue de Rocroy - Paris 10
Code d'entrée : 46A28

Objectif pédagogique

Permettre aux employés des IFP et CIP de prendre connaissance des dispositions adoptées en application de la directive LCB-FT et les instruire sur la manière de procéder.

Compétences visées

- ✓ Connaître le contexte national et international des évolutions légales et réglementaires.
- ✓ Reconnaître les opérations susceptibles d'être liées au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.
- ✓ Être capable d'appliquer au quotidien les mesures de prévention et respecter les obligations.
- ✓ Renforcer les compétences et accroître son efficacité dans la surveillance des opérations suspectes.
- ✓ Intégrer les évolutions réglementaires en cours.

Méthodologie

Nous mettons l'accent sur l'échange d'expériences et de questionnements entre les participants et étayons les situations à partir de cas concrets.

Nous faisons appel à différents intervenants pour qu'ils puissent chacun apporter une expertise précise.

Les intervenants

Philippe Cailliez | Tracfin

Analyste au sein de TRACFIN en charge des relations avec les acteurs du crowdfunding, les émetteurs de monnaie électronique, les professionnels en crypto-actifs ainsi que les IOBSP

Jérôme Frachon | KissKissBankBank & Lendopolis

Directeur des Risques et de la Conformité 

Le programme

14h00 Accueil

14h15 Introduction générale

Philippe Cailliez | Tracfin

- Définition du blanchiment et de la lutte contre le financement du terrorisme
- Autorités de tutelle et TRACFIN
- Risques et sanctions

14h45 Obligations de vigilance avant l'entrée en relation et durant la relation d'affaires

Philippe Cailliez | Tracfin

- Le système d'évaluation et de gestion des risques
- Connaissance du client/approche par les risques
- Vigilance sur la cohérence des opérations / profil client / gel des avoirs
- Surveillance des opérations

15h30 Analyse du doute et déclaration de soupçon

Philippe Cailliez | Tracfin

- Entretien client, documentation du dossier et analyse
- Déclaration de soupçon à TRACFIN
- Typologies
- L'exploitation des signalements par TRACFIN

16h30 Procédures et contrôle interne

Jérôme Frachon | KissKissBankBank

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM

PRENOM

FONCTION

STRUCTURE

E-MAIL

TEL

ADRESSE DE FACTURATION

Participera **physiquement** à la formation LCB-FT du 25/02/2020

Participera **à distance** (via Zoom) à la formation LCB-FT du 25/02/2020

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Format : demi-journée

Mardi 25 février 2020
14h00 – 18h00

CONDITIONS GENERALES

Stages, réunions et manifestations

A réception des inscriptions, une facture est adressée au stagiaire avec la confirmation de l'inscription. Cette facture tient lieu, le cas échéant, de convention de formation simplifiée. Toutefois, l'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception du règlement.

Annulations

Toute demande d'annulation doit obligatoirement être formulée par écrit. Sauf stipulations particulières pour certaines manifestations, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- remboursement intégral lorsque la demande a été reçue au moins 10 jours avant la formation ;
- remboursement de 70 % du montant de l'inscription lorsque la demande a été reçue dans les 10 jours précédant la formation ;
- remboursement de 30% du montant de l'inscription pour une annulation la veille ou le jour même.

Les participants pourront toutefois se faire remplacer avec l'accord préalable de Financement Participatif France.

Financement Participatif France se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à 10 jours avant celle-ci si moins de 6 stagiaires sont inscrits à la formation.

Loi informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de la commande ou de l'inscription. Elles peuvent être transmises aux partenaires contractuels pour les besoins de la formation.

INFORMATIONS PRATIQUES

Prix membres de FPF :

- 300€ TTC (*TVA non applicable*) en présentiel
- 250€ TTC (*TVA non applicable*) à distance

* 30% de réduction à partir du 2^{ème} inscrit de la même structure

Prix non membres :

- 500€ TTC (*TVA non applicable*)

Mode de règlement :

Les règlements se font à réception de la facture, par virement ou par chèque à l'ordre de FPF

Coordonnées bancaires :

Domiciliation : CREDIT COOP
COURCELLES
IBAN : FR76 4255 9100 0008
0138 6233 617
BIC : CCOPFRPPXXX

Lieu de la formation :

21 rue de Rocroy, 75 010 Paris
Code d'entrée : 46A28

RENSEIGNEMENTS

Florence de Maupeou Directrice générale FPF

01 84 25 10 05 | florence.demaupeou@financeparticipative.org